




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120529-21310-DE-1-1_0
Date de signature : 31/05/12
Date de réception : jeudi 31 mai 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.535**

Séance publique du

29 mai 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : PLAN PATRIMOINE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS INCITATIF
D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - TRANCHE 2012**

Le 29/05/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/05/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Heliott BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Françoise TERME à M. Stéphane PAOLI, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29/05/12

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

-

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : PLAN PATRIMOINE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS INCITATIF
D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - TRANCHE 2012 - Décision du
Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre des dispositifs de la Communauté du Pays d'Aix mis en place par délibération du Conseil Communautaire n°2010-A091 du 24 juin 2010, la Ville d'Aix-en-Provence a sollicité, pour les années 2010 et 2011, l'attribution de fonds de concours Incitatif Plan Patrimoine d'investissement pour la réalisation de ses équipements.

Conformément à l'article 186 de la Loi du 13 août 2004 qui instaure un dispositif juridique permettant le versement de fonds de concours par les EPCI à fiscalité propre à leurs communes membres sous réserve de conditions, les fonds de concours accordés par la CPA ont pour objet de financer les communes pour la réalisation d'équipements communaux.

Il convient à présent, de solliciter les fonds de concours incitatifs d'investissement complémentaires d'un montant de **287 991,00 € HT** correspondant aux dépenses prévisionnelles **2012** des opérations suivantes :

- **Chapelle de la Consolation**
- **Eglise de la Madeleine**
- **Hôtel de Châteaurenard**
- **Intervention Patrimoine Travaux d'urgence**

1 – Chapelle de la Consolation

Par délibération n° 2010.505 en date du 17 mai 2010, un fonds de concours d'un montant de :
13 378 € HT a été demandé et attribué le 29 septembre 2010 par la Communauté du Pays d'Aix pour l'année 2010.

Par délibération n° 2011.568 en date du 23 mai 2011, un fonds de concours d'un montant de :
26 756 € HT a été demandé et attribué le 21 juillet 2011 par la Communauté du Pays d'Aix pour l'année 2011.

Chapelle de la Consolation	Pour mémoire Année 2010	Pour mémoire Année 2011
Montant prévisionnel de dépenses HT	83 612,00	167 224,00
Montant fonds de concours HT Attribué	13 378,00	26 756,00
Montant de dépenses réellement mandatées HT	122 233,00	

Il convient à présent de solliciter un fonds de concours incitatif d'investissement complémentaire de **25 953,00 € HT** sur le montant des dépenses prévisionnelles **2012**.

Chapelle de la Consolation	2012	2014	Sous-Total 2012 à 2014	Total de l'opération (2010 à 2014)	Estimation globale travaux DCM 2011.568 du 23/05/2011
Montant prévisionnel de dépenses HT	167 224,00	192 308,00	359 532 ,00	481 765,00	413 043,00
Montant fonds de concours HT Sollicité	25 953,00	00,00	25 953,00	66 087,00	66 087 (16%)

2 – Eglise de la Madeleine

Par délibération n° 2010.498 en date du 17 mai 2010, un fonds de concours d'un montant de :
61 800 € HT a été demandé et attribué le 29 septembre 2010 par la Communauté du Pays d'Aix pour l'année 2010.

Par délibération n° 2011.566 en date du 23 mai 2011, un fonds de concours d'un montant de :
109 939€ HT a été demandé et attribué le 07 octobre 2011 par la Communauté du Pays d'Aix pour l'année 2011.

Eglise de la Madeleine	Pour mémoire Année 2010	Pour mémoire Année 2011
Montant prévisionnel de dépenses HT	386 252,00	687 119,00
Montant fonds de concours HT	61 800,00	109 939,00
Attribué		
Montant de dépenses réellement mandatées HT	570 787,00	

Il convient à présent de solliciter un fonds de concours incitatif d'investissement complémentaire de **134 642,00 € HT** sur le montant des dépenses prévisionnelles **2012**.

Eglise de la Madeleine	2012	2013	2014	2015	Sous-Total 2012-2013-2014-2015	Total de l'opération (2010 à 2015)	Estimation globale travaux DCM 2012.232 Du 20/02/2012
Montant prévisionnel de dépenses HT	841 510,00	334 448,00	125 418,00	120 091,00	1 421 467,00	1 992 254,00	2 245 658,00
Montant fonds de concours HT Sollicité	134 642,00	52 924,00	0.00	0.00	187 566,00	359 305,00	359 305,00 (16%)

3 – Hôtel de Châteaurenard

Par délibération n° 2010.500 en date du 17 mai 2010, un fonds de concours d'un montant de :
23 411 € HT a été demandé et attribué le 29 septembre 2010 par la Communauté du Pays d'Aix pour
l'année 2010.

Par délibération n° 2011.567 en date du 23 mai 2011, un fonds de concours d'un montant de :
49 489 € HT a été demandé et attribué le 07 octobre 2011 par la Communauté du Pays d'Aix pour
l'année 2011.

Hôtel de Châteaurenard	Pour mémoire Année 2010	Pour mémoire Année 2011
Montant prévisionnel de dépenses HT	334 448,00	706 990,00
Montant fonds de concours HT	23 411,00	49 489,00
Attribué		
Montant de dépenses réellement mandatées HT	358 003,00	

Il convient à présent de solliciter un fonds de concours incitatif d'investissement complémentaire de **5 853,00 € HT** sur le montant des dépenses prévisionnelles **2012**.

Hôtel de Châteaurenard	2012	2013	2014	2015	Sous Total 2012 à 2015	Total de l'opération (2010 à 2015)	Estimation globale travaux réactualisée DCM 2011.567 Du 23/05/2011
Montant prévisionnel de dépenses HT	152 144,00	209 030,00	209 030,00	209 030,00	779 234,00	1 137 237,00	1 125 050,00
Montant fonds de concours HT Sollicité	5 853,00	00,00	00,00	00,00	5 853,00	78 753,00	78 753,00 (7%)

4 – Intervention Patrimoine travaux d’urgence

Par délibération n° 2010.503 en date du 17 mai 2010, un fonds de concours d’un montant de :
42 468 € HT a été demandé et attribué le 29 septembre 2010 par la Communauté du Pays d’Aix pour
l’année 2010.

Intervention Patrimoine travaux d’urgence	Pour mémoire Année 2010	Pour mémoire Année 2011
Montant prévisionnel de dépenses HT	265 426,00	450 612,00
Montant fonds de concours HT	42 468,00	00,00
Attribué		
Montant de dépenses réellement mandatées HT	683 640,00	

Il convient à présent de solliciter un fonds de concours incitatif d’investissement complémentaire de
121 543,00 € HT sur le montant des dépenses prévisionnelles **2012**.

Intervention Patrimoine travaux d’urgence	2012	2013	2014	2015	Sous Total 2012-à 2015	Total de l’opération 2010 à2015
Montant prévisionnel de dépenses HT	309 034,00	250 836,00	250 836	250 836	1 061 542,00	1 745 182,00
Montant fonds de concours HT	121 543,00	40 134,00	40 134	40 134	241 945,00	284 413 (16%)
Sollicité						

(*) Calculé /dépenses prévisionnelles 2011-2012

En conséquence, au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** les fonds de concours incitatifs d'investissement **pour l'année 2012** auprès de la Communauté du Pays d'Aix correspondant aux opérations suivantes :

Chapelle de la Consolation	25 953,00
Eglise de la Madeleine	134 642,00
Hôtel de Chateaurenard	5 853,00
Intervention Patrimoine travaux d'urgence	121 543,00

- **ADOPTER** les conventions de fonds de concours incitatifs d'investissement à passer avec la Communauté du Pays d'Aix.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou M. l'Adjoint délégué, à signer les conventions relatives à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix et tout document afférent à ces dossiers.

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

**2012.535 - PLAN PATRIMOINE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS INCITATIF
D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - TRANCHE 2012**

Présents et représentés	: 41
Présents	: 35
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 41
Pour	: 41
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/05/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**